# **ARRÊTÉS**

## COMMUNE DE CORCOUE SUR LOGNE

-=-=-=-=-=-=-

N°2024\_93

## ARRETE DU MAIRE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

## LE MAIRE de la commune de CORCOUÉ SUR LOGNE,

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU le Code de la Route,

VU la demande de du 06/07/2024.

#### CONSIDERANT QU'EN RAISON DE TRAVAUX DE REFECTION DE TOITURE

## 3 BIS RUE LEJEUNE DU 10 AOUT AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2024

IL Y A LIEU DE RESTREINDRE LA CIRCULATION ;

## ARRETE

#### Article 1

. .

. .

. .

. .

. .

. .

. .

Pendant les travaux, nécessitant le rétrécissement rue Lejeune les mesures de réglementation de la circulation suivantes seront prises :

- Mise en place d'une circulation alternée par panneaux.
- Interdiction de dépasser et stationner aux abords du chantier.

La signalisation sera assurée par le demandeur.

#### Article 2

L'accès aux propriétés riveraines, aux secours seront maintenus.

#### Article 3

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

## Article 4

Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de CORCOUE SUR LOGNE ainsi qu'aux extrémités du chantier.

#### Article 5

Madame la D.G.S. de la Mairie de CORCOUE SUR LOGNE, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de LEGÉ, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.